

SEMINAIRE METHODOLOGIQUE
« MAROC-EUROPE : La convergence réglementaire »

Allocution

M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES

Université Mohammed V- Agdal

Rabat
Mercredi, 30 mars 2011

Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)

Avenue Azzaitoune, Hay Riad, Rabat 10100

Téléphone : +212 (0) 537.71.83.83 – Fax : +212 (0) 537.56.40.79

Email: contact@ires.ma

Site Web: www.ires.ma



Mesdames et Messieurs

C'est pour moi un honneur de participer au séminaire méthodologique organisé par la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Rabat Agdal pour discuter de la question de la convergence réglementaire dans le cadre du statut avancé Maroc-Union Européenne.

Cette question stratégique, sur laquelle l'IRES se penche depuis décembre 2009 et y a consacré un séminaire en juin 2010, fait actuellement l'objet d'une étude approfondie, menée au sein du groupe de travail multidisciplinaire de l'Institut sur le statut avancé.

Je ne vais pas rappeler le contexte du statut avancé que vous connaissez tous, bien évidemment. Mon intervention sera centrée sur trois points essentiels, à savoir la particularité de la situation marocaine en matière de convergence réglementaire, la vision stratégique de l'IRES en ce qui concerne le rapprochement du système réglementaire et normatif marocain par rapport à l'acquis communautaire et quelques mesures d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de ce chantier d'envergure.

Mesdames et Messieurs

Placée au cœur du statut avancé, la convergence réglementaire Maroc-Union Européenne a déjà été entamée dans le cadre du plan d'action de la politique européenne de voisinage, adopté par le Maroc en 2005. Son accélération, en lien avec le statut avancé, constitue un préalable pour l'intégration progressive du Maroc au marché intérieur européen. Cela a été clairement explicité dans le document de référence du statut avancé et réitéré dans la déclaration commune du Sommet entre le Maroc et l'Union Européenne tenu en mars 2010 à Grenade.

Toutefois, compte tenu de la spécificité du cadre relationnel le liant à l'Union Européenne (entre l'association et l'adhésion), le Maroc dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour décider du degré et du rythme de rapprochement de l'acquis communautaire.



De ce fait, la démarche à adopter en matière de convergence réglementaire du Maroc ne pourra être que graduelle et devra concerner les domaines prioritaires qui peuvent bénéficier, le plus rapidement possible, du rapprochement normatif et réglementaire par rapport au système communautaire.

Non moins important, la référence à l'architecture générale de l'acquis de l'Union Européenne permet de distinguer entre les chapitres à caractère technique, légal et administratif, au niveau desquels le Maroc enregistre déjà des progrès en termes de sa convergence et ceux qui ont un caractère purement politique, touchant aux aspects de souveraineté nationale et qui nécessitent, à l'évidence, une approche spécifique.

Tout en reconnaissant l'envergure du processus de convergence réglementaire et sa complexité, il convient de souligner que le Maroc dispose de plusieurs atouts qui lui permettent de mener à bien ce chantier. En effet, contrairement aux pays de l'Est, nouveaux membres de l'Union Européenne, dont le système légal et réglementaire a été largement imprégné d'une culture d'économie planifiée, le Maroc dispose d'un système ouvert, d'inspiration européenne, notamment française et jouit d'une expérience déjà bien établie, fruit d'une coopération étroite dans le cadre de l'assistance technique, des jumelages et des accords conclus en marge de la politique européenne de voisinage.

Mesdames et Messieurs

Si la convergence réglementaire offre de grandes opportunités au pays, elle le confronte aussi à de nombreux défis. Elle exige une forte capacité d'adaptation aux normes et standards européens et pourrait entraîner, dans les années à venir, des transformations notables du pays sur le plan économique, social et politique. Cela interpelle les capacités d'adaptation du Maroc tant en termes de ressources humaines et financières qu'en termes de capacités institutionnelles.



Pour cela, il est judicieux d'assurer, en marge du programme national de convergence réglementaire, une véritable coordination des actions et des réformes à entreprendre afin de garder la maîtrise du processus dans son intégralité et d'en optimiser les impacts.

Toute en offrant une vision globale du processus de convergence réglementaire, une telle coordination sera également propice pour arbitrer entre les différentes options du programme des réformes, sur la base d'une appréciation minutieuse des coûts économiques, sociaux et politiques et assurer leur mise en œuvre effective.

Aussi, la question de la convergence réglementaire, vue de l'IRES, ne se limite-t-elle pas aux seuls objectifs de mise en place d'un espace économique commun, somme toute, important. La modernisation compétitive et institutionnelle qui l'accompagne constitue, à l'évidence, un instrument de renforcement de la compétitivité globale que le Maroc se doit de faire valoir pour dynamiser son positionnement stratégique aux niveaux régional et international.

Mesdames et Messieurs

Au-delà des aspects techniques, la réussite du chantier de la convergence réglementaire demeure tributaire de l'appropriation collective par les différents acteurs nationaux des enjeux qui s'y rapportent au même titre que l'amélioration de la visibilité eu égard aux modalités de financement des réformes induites par la convergence réglementaire.

Le renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de connaissance et de maîtrise des procédures communautaires est indispensable. Outre la participation aux programmes européens envisagés à ce titre, il sera judicieux de créer des filières de formation en matière de droit communautaire dans les universités marocaines ou de mettre en place un institut national de formation à la réglementation européenne, en suivant l'exemple des expériences pertinentes de quelques pays, membres de l'Union Européenne lors de leur phase



de préadhésion.

Une attention particulière devra être accordée à l'approfondissement de la coopération entre les parlements marocain et européen. La dynamisation des travaux de la commission parlementaire mixte Maroc-Union Européenne offre un espace idoine pour accélérer le rapprochement entre les deux parties.

La coopération devra également être approfondie entre le Conseil National des Droits de l'Homme et le Conseil de l'Europe sur les questions liées à la démocratie et aux droits de l'Homme, entre le patronat marocain et son homologue européen ainsi qu'entre le Conseil Economique et Social et son correspondant européen.

Aussi, la mise à niveau des régions marocaines est-elle nécessaire pour promouvoir leur coopération avec les régions de l'Europe. Le chantier de la régionalisation avancée dans le cadre de la réforme constitutionnelle globale ouvre de nouvelles perspectives en termes d'élargissement du spectre de la coopération entre entités territoriales marocaines et européennes et de faciliter, par ricochet, le déploiement des instruments de la coopération financière, dont une partie substantielle s'opère par le biais des régions.

Par ailleurs, en vue d'amortir le coût de la convergence, le Maroc devra plaider en faveur d'un nouveau partenariat financier avec l'Europe, à la hauteur des ambitions des réformes envisagées.

Parallèlement à la révision à la hausse des fonds de coopération financière de l'Union Européenne, le Maroc ne devra pas écarter l'option de l'autofinancement des réformes, à l'image de certains pays comme la Turquie ou l'Ukraine, d'autant plus que les réformes induites par le statut avancé s'inscrivent en ligne avec le projet de société promu par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI pour un Maroc moderne, stable et prospère.

Mesdames et Messieurs

Enfin, je veux remercier le Département de droit privé de la Faculté de Droit Agdal et particulièrement son responsable, mon ami



Farid El Bacha, de m'avoir invité à participer à ce séminaire important et souhaite plein succès à vos travaux.

